



***LE PLAN DE PAYSAGE
DU SOISSONNAIS***

*Un outil pour
penser ensemble
le territoire
de demain*



Ambition 1

Tisser de nouveaux liens entre habitat, activité et espaces naturels au sein de la couronne verte de Soissons

Au fil du temps, l'agglomération de Soissons s'est développée depuis son cœur historique, le long de la vallée de l'Aisne. Son extension s'est faite petit à petit, parfois sans réel lien avec les éléments déjà en place. Pour cette raison, cette ambition s'appuie sur la création de lieux de rencontre au sein d'une couronne verte afin de tisser de nouveaux liens entre les espaces naturels, les quartiers habités et les lieux d'activité économique de la périphérie de Soissons. Cette couronne doit permettre la valorisation d'espaces oubliés ou sous-utilisés tout en développant de nouvelles fonctions pour le territoire telles que :

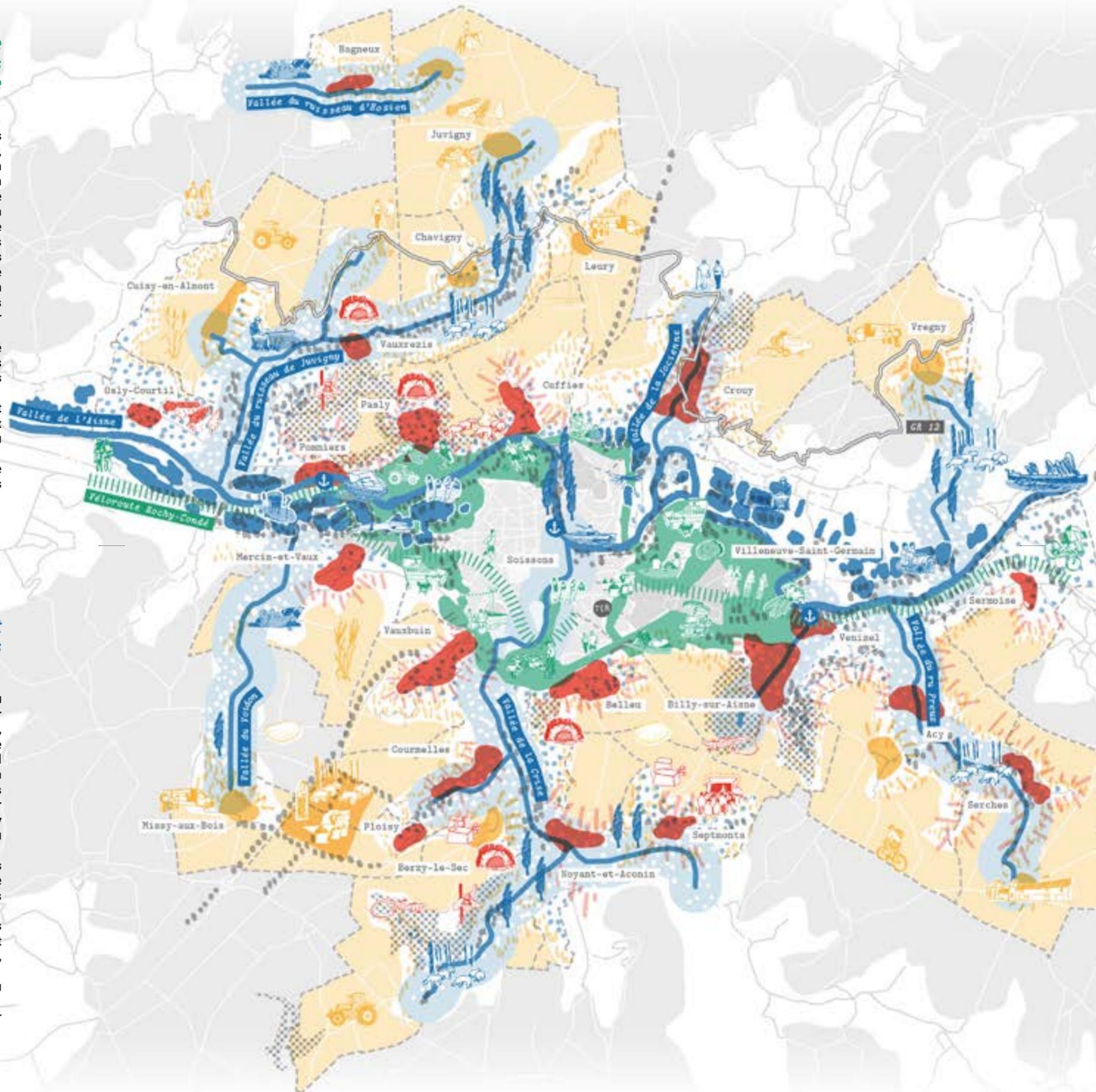
- Des espaces vivriers tournés vers une production locale (jardins ouvriers, vergers collectifs, exploitations maraîchères, pâtures urbaines...);
- Des liaisons douces pour les piétons, et vélos reliant le cœur de l'agglomération aux zones d'intérêt touristique ou économique du territoire ;
- Des lieux éphémères dédiés à la culture et aux loisirs, notamment dans les friches abandonnées.

Ambition 2

Donner de la visibilité à l'eau et à son parcours pour qualifier les paysages quotidiens

L'eau est une composante majeure du Soissonnais. Historiquement, le cœur d'agglomération s'est construit le long de l'Aisne, lui conférant aujourd'hui un potentiel de cadre de vie remarquable. Toutefois, cet élément naturel est parfois invisible, inaccessible ou peu mis en avant sur le territoire. Les objectifs sur lesquels s'appuie cette ambition visent ainsi à replacer l'eau au cœur des paysages soissonnais en y associant des activités dont elle est le support ou l'objet telles que :

- Le développement d'un réseau d'itinéraires de découverte sur le patrimoine hydraulique du territoire ponctué de haltes et d'ouvertures visuelles tournées vers l'eau ;
- La mise en place de panneaux pédagogiques dans les gravières pour découvrir et sensibiliser le public aux milieux aquatiques, à la biodiversité et à la gestion de l'eau ;
- La valorisation des ouvrages hydrauliques du territoire (ponts, passerelles, écluses...);
- L'aménagement de pontons et de haltes sur les gravières.



Ambition 3

Conforter l'insertion des alcôves et vallons habités dans leurs paysages naturels et agricoles

La géographie du Soissonnais est souvent perçue comme un élément contraignant pour le développement urbain de ses villes et villages. Entre les coteaux abrupts, sur lesquels les constructions sont difficiles, et les fonds de vallées inondables ou cultivés, certaines communes se confrontent souvent aux éléments géographiques singuliers et caractéristiques du territoire. Dans ce cadre, cette ambition cherche à valoriser la géographie naturelle du Soissonnais en proposant de nouvelles façons d'y développer et de faire découvrir la ville pour mieux adapter notre manière d'habiter le territoire. Elle s'appuie pour y parvenir sur des actions visant :

- La mise en place de lisières entre espaces urbains et agricoles pour formaliser et stabiliser des enveloppes urbaines qualitatives ;
- L'adaptation des nouvelles constructions à la pente dans les secteurs ouverts à l'urbanisation ;
- La densification du tissu urbain pour protéger les terres agricoles en encourageant le renouvellement des centres urbains sur eux-mêmes ;
- La valorisation des écosystèmes remarquables comme les pelouses calcaires par des opérations de gestion ou d'animation exemplaires.

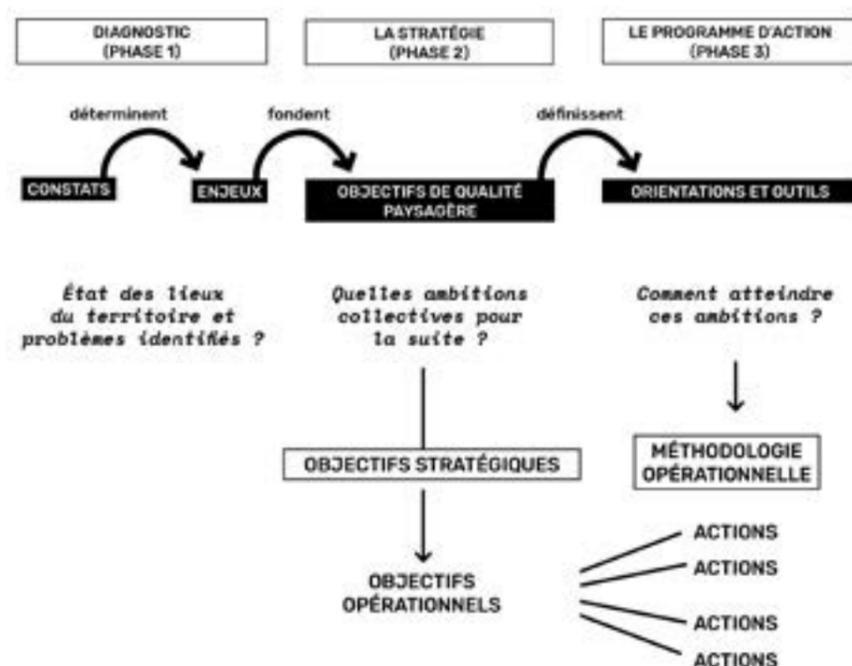
Ambition 4

Valoriser l'identité agricole et les singularités géographiques des plateaux

L'activité agricole du Soissonnais est un élément incontournable de son identité. Particulièrement dynamique sur les plateaux du Nord et du Sud de l'agglomération, elle participe à l'entretien animé de ses paysages. Ces derniers sont d'ailleurs intimement liés aux villages belvédères, entre plateau et vallée, qui renferment encore des fermes en activité mais sont actuellement en perte d'attractivité. Par ailleurs, ces petits bourgs ruraux avoisinent souvent des singularités géologiques comme les carrières, des cavités dans la roche et des sites troglodytiques qui gagneraient à être davantage mis en valeur. Les objectifs que cette ambition rassemble cherchent à poursuivre l'histoire agricole du territoire en partant de ces patrimoines propres aux plateaux afin d'engager la redynamisation de la vie locale. Leurs actions proposent ainsi :

- La pérennisation et la redynamisation du tissu urbain historique par sa rénovation et son réinvestissement par des usages contemporains ;
- La définition d'une stratégie agricole et alimentaire locale pour encourager la transition vers des pratiques agricoles durables tout en valorisant le terroir du Soissonnais ;
- La valorisation de l'invisible souterrain par des supports et sentiers pédagogiques.

La démarche du Plan de paysage implique une importante concertation avec les acteurs du territoire afin d'alimenter la connaissance du paysage et des aspirations locales tout au long du processus. Dans ce but, un comité de pilotage représentatif des acteurs du Soissonnais a été mis en place pour valider les différents étapes d'étude et définir les modalités de sa mise en œuvre. En parallèle de cette démarche, et pour faciliter l'appréciation de ses répercussions dans le temps, un suivi photographique des paysages fut par ailleurs initié. Retour sur les principales étapes et les enseignements à retirer du Plan de Paysage du Soissonnais.



Un diagnostic partagé pour comprendre le paysage actuel et les dynamiques à l'œuvre

La première étape de travail consiste à définir les éléments constitutifs et structurants des paysages de la Communauté d'Agglomération. Cette phase s'appuie sur la lecture paysagère du territoire, des recherches bibliographiques et les perceptions d'acteurs clés enquêtés par le CPIE des Pays de l'Aisne sur les 28 communes de GrandSoissons Agglomération.

Le diagnostic partagé repose sur l'analyse de trois usages fondamentaux du Soissonnais pour en comprendre ses dynamiques : Habiter le territoire ; Produire sur le territoire ; Se déplacer sur le territoire. Ce travail a permis d'aborder chacun de ces usages au regard des enjeux économiques, écologiques et énergétiques auxquels ils sont liés.

Ce travail de synthèse a permis de dépeindre les paysages actuels du Soissonnais pour imaginer ceux en devenir. Il formule les actuels atouts et fragilités du territoire dont découlent différents enjeux et aura permis de mettre en évidence les grandes spécificités du Soissonnais propres aux usages étudiés :

- **Habiter le territoire :** Des villages belvédères en surplomb des vallées ; L'habitat troglodytique ; La présence ancestrale d'activités agricoles au cœur des villages, etc.
- **Produire sur le territoire :** Les lointains horizons agricoles ; Le patrimoine agricole et industriel ; Un patrimoine souterrain remarquable et parfois oublié ; Des grèvières dissimulées, etc.
- **Se déplacer sur le territoire :** De grands axes de circulation laissés en héritage, Des chemins ancrés dans la géographie, Des friches ferroviaires inexploitées, etc.

La définition d'une stratégie collective en faveur des paysages

Cette deuxième étape ambitionne la définition d'une stratégie collective pour un cadre de vie agréable, fondée sur les paysages du Soissonnais. Elle s'est appuyée sur un temps de concertation plus large, ouvert aux habitants de l'agglomération. Une soirée projection-débat à destination des habitants, élus et techniciens, s'est tenue le 23 mars 2018 pour présenter et échanger sur les grands axes du plan de paysage. À partir du diagnostic partagé, des enjeux et de différents temps d'échange, le groupement a encadré la définition de trois objectifs de qualité paysagère qui constituent la base d'un projet de territoire.

Les objectifs de qualité paysagère

Un objectif de qualité paysagère est la «formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie» (Convention européenne du paysage, 2000).

Grands objectifs transversaux pour l'aménagement du territoire, chacun de ces objectifs se décline en objectifs stratégiques, ces derniers aboutissant à des objectifs opérationnels et des actions concrètes à mener. Trois objectifs de qualité paysagère ont été formulés pour le plan de paysage du Soissonnais :

Objectif I : Habiter le paysage dans un équilibre des milieux urbains, ruraux et naturels, en affirmant l'identité des territoires

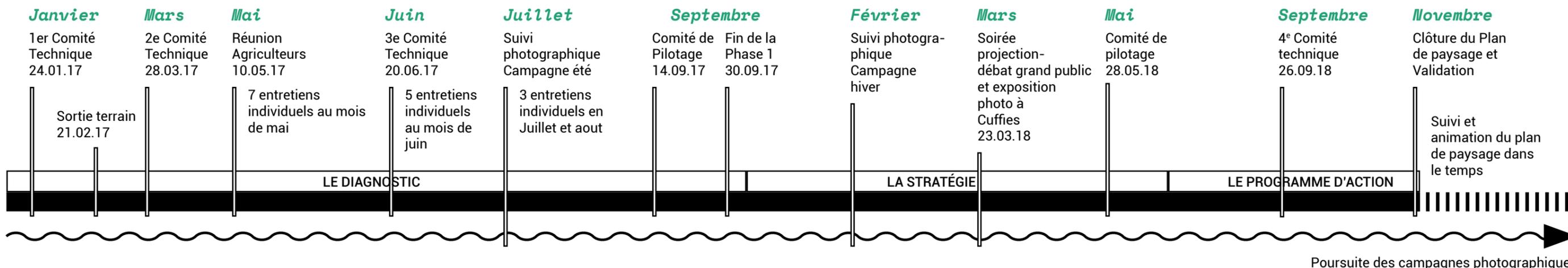
Objectif II : Diversifier et faire évoluer toutes les productions dans une logique durable

Objectif III : Permettre l'accessibilité et la lisibilité des territoires par tous les déplacements

La méthodologie opérationnelle

La traduction concrète des objectifs de qualité paysagère passe par le détail d'un plan d'action pour ancrer le plan de paysage dans l'opérationnel. Dans cette troisième phase, il s'agit de définir les moyens, les outils, la temporalité et les partenaires à solliciter pour chaque action afin de répondre aux objectifs établis. Ces actions peuvent aussi bien concerner la réglementation, la gestion ou l'aménagement du territoire. Elles alimentent une méthodologie opérationnelle à destination des élus, des techniciens et futurs aménageurs du Soissonnais, pour faciliter la mise en œuvre et l'animation du plan de paysage dans le temps.

Cette phase s'est conclue par la formulation de 4 grandes ambitions, présentées au dos, pour faciliter l'appropriation collective de cette étude.



Poursuite des campagnes photographiques

Le plan de paysage : une démarche nationale

En 2015, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire lance l'appel à projets national «Plans de Paysage» pour soutenir les collectivités dans la conception des paysages de demain, dans le respect de leurs identités. GrandSoissons Agglomération fait partie des 25 collectivités retenues pour cette session et a bénéficié dans ce cadre d'un support financier et méthodologique de l'État pour élaborer le Plan de Paysage du Soissonnais.

L'objectif du plan de paysage est de mettre en œuvre une démarche de projet en faisant réfléchir ensemble habitants, élus et aménageurs à des ambitions collectives pour assurer la qualité d'un cadre de vie sur le long terme. À partir d'un diagnostic partagé, le plan de paysage formule des objectifs de qualité paysagère et décline les actions permettant de les atteindre.

*Un plan de paysage est constitué de trois volets :
Un diagnostic partagé pour comprendre le paysage actuel et les dynamiques à l'œuvre ;
Une stratégie collective en faveur des paysages ;
Une méthodologie opérationnelle des actions à mettre en œuvre.*

Le plan de paysage constitue le point de départ d'une démarche concertée entre les acteurs territoriaux qu'il s'agira ensuite de mettre en œuvre, de suivre et d'animer dans le temps. Il doit permettre de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage.

Une équipe pluridisciplinaire de paysagistes et de médiateurs fut retenue pour élaborer collectivement ce plan de paysage, rassemblant l'atelier Coulon Leblanc et associés (paysagistes, mandataires), l'Atelier de l'Ours (paysagistes, co-traitants) et le CPIE des Pays de l'Aisne (médiateurs, co-traitant).

La présente plaquette d'information retrace les principales étapes et conclusions de cette démarche conduite de 2016 à 2018 sur le territoire de GrandSoissons Agglomération.

Retrouvez l'ensemble du plan de paysage en ligne à l'adresse suivante :

<http://agglo.grandsoissons.com/habiter/amenagement-du-territoire/plan-paysage-364.html>

